Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 013-261300941-20261104-2026_73-CC

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix-en-Provence

République française

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU PRESIDENT

2026_73 - OBJET : Fourniture de photocopieurs en location/maintenance pour le CCAS : Avenant n°1

Le président du CCAS de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026_1_3 du 23 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Administration du CCAS au Président,

VU la décision du Président n°2024_68 du 31/12/2024 relative au contrat de location d'un photocopieur avec la société THOT 3D.

RAPPELLE qu'un contrat a été signé pour la fourniture d'un photocopieur/fax/scanner couleur en location/maintenance pour le CCAS, pour une durée de 22 mois, avec la société THOT 3D.

INFORME que le contrat actuel arrive à échéance le 31 octobre 2026 et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service et du fonctionnement des équipements en prolongeant le contrat en cours.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 avec la société THOT 3D pour prolonger la durée du présent contrat de 6 mois, soit du 01 novembre 2026 au 30 avril 2027.

PRECISE que le montant des loyers reste identique : 210 € HT par trimestre et que les coûts copie sont fixés aux tarifs suivants : 0,00315 € HT la page N&B et 0,0315 € HT la page couleur.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 04/11/2026.

Par délégation du Président,
La Vice-présidente

COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LA FARE LES OLIVIERS

Carine WECKERLIN